



# ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

# COMPTE-RENDU

**RÉUNION DU  
26 MAI 2020**

## Présents :

Monsieur TERLAT Yves  
Madame MOREN Michèle  
Monsieur DANCOISNE Albert  
Madame DUPAYAGE Angèle  
Madame BEAUCOURT Astrid  
Monsieur DEDOURGE Tony  
Madame CHRISTMANN Chantal  
Monsieur MATTEI Daniel  
Monsieur GAPENNE Marcel  
Madame CROMBEZ Nadia  
Monsieur VANDENBORREN Claude  
Madame DEMEYERE Martine  
Monsieur DRUELLE Claude  
Monsieur BRULIN Frédéric  
Monsieur FROISSART Pascal

## Excusés :

Madame WATTIEZ Laurence  
(pouvoir à Monsieur BRULIN)  
Madame SOWINSKI Yvelise  
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)  
Monsieur CHATELAIN Lucien

## Absents :

Monsieur LEGRIN Alain  
Madame PARISOT Michèle  
Madame DELANNOY Nathalie  
Madame SWINIARSKI Andrée  
Monsieur LELEUX Pascal  
Monsieur KUSNIREK David  
Monsieur BIDAULT Bernard  
Madame SEGARD Marie  
Monsieur BOURSIER Yves



Dans le rapport introductif, le maire souligne tout d'abord l'esprit de responsabilité des annaysiens, qui, dans leur très grande majorité, ont tenu à respecter les consignes du confinement pour enrayer la propagation du virus.

Il salue par ailleurs les équipes de couturières et Angèle Dupayage. Ce sont près de mille masques qui ont été confectionnés par ces bénévoles annaysiennes et offerts aux accompagnants sociaux, aux agents communaux, aux personnes fragilisées et aux annaysiens âgés de plus de 65 ans.

Il salue enfin les agents communaux volontaires qui durant le confinement ont continué d'assurer les missions essentielles de service public et d'astreinte sur la commune, donnant un coup de main également aux associations caritatives locales qui ont effectué des distributions alimentaires hebdomadaires en ciblant, par des livraisons, un public isolé ou vulnérable, qu'ils n'accueillent pas habituellement

Le déconfinement pose de nombreux soucis à chacun :

- Les recommandations aux personnes âgées et vulnérables, qui, du coup souffrent un peu plus de l'isolement,
- Les accès aux espaces publics qui restent interdits mais autorisés pour certains en dérogation,
- La sécurité des personnels et du public pour une réouverture des services publics et au public,
- Les rassemblements de plus de 10 personnes qui restent interdits, 20 personnes pour la sphère privée et familiale,
- L'organisation des fêtes,
- La préparation des centres de loisirs pour l'été,
- Les accueils scolaires et périscolaires (...)

Sur ce point, le maire rappelle l'arrêté de fermeture temporaire des écoles en maintenant l'accueil du public prioritaire jusqu'au 2 juin. En accord avec les 36 maires de l'agglomération, la déclinaison du protocole sanitaire de l'Education Nationale nécessitait que nous travaillions aux conditions de réouverture des établissements scolaires, tant avec les équipes éducatives que les parents d'élèves. Ce protocole de plus de 50 pages qui a été mis à notre disposition le 3 mai, nécessite des aménagements matériels, une distanciation sociale organisationnelle, un renfort d'entretien des locaux, du matériel, donc l'acquisition de produits virucides et une montée en compétence de nos agents en charge de l'entretien sur les techniques de bio nettoyage ainsi que le respect des gestes barrières.

A cette date, et en fonction de la classification de notre département en zone rouge ou verte sur la prochaine carte sanitaire, nous proposerons à l'Education Nationale le protocole dont voici les éléments essentiels :

- les écoles maternelles Pantigny et Péri de la commune resteront fermées : le respect des gestes barrières avec des enfants de 3 à 6 ans nous paraît impossible. Comment des adultes masqués pourront-ils rassurer les enfants, les empêcher de se toucher, les faire rester sur leur chaise durant des heures en ne partageant aucun matériel et en les obligeant au respect d'une distanciation également durant la récréation, sans permission de jeux collectifs ? Le protocole sanitaire va à l'encontre des valeurs et de la mission de l'école maternelle qui est d'abord un lieu de socialisation. Après échanges avec les enseignants, les parents d'élèves, les ATSEM, les animateurs... nous sommes arrivés à la conclusion qu'accueillir des enfants de cet âge dans de telles conditions s'apparenterait à de la maltraitance.

- les écoles Wantiez et Curie rouvriront leurs portes en ayant vécu quelques aménagements : des points d'eau équipés supplémentaires auront été installés, les classes désencombrées, afin de permettre l'espacement des enfants et de leur espace de travail individuel. Bien évidemment, la priorité d'accueil sera donnée aux enfants des personnels soignants, réquisitionnés mais aussi à ceux dont les parents ont repris le chemin du travail. Une attention sera portée également aux enfants en décrochage ou en nécessité de consolidation de leurs apprentissages. La capacité maximale d'accueil de chaque école est fixée à 40 maximum.

Monsieur le Maire invite à entendre néanmoins que le risque zéro n'existe pas et que sa responsabilité de maire est tout autant engagée que celle de l'Education Nationale dans l'organisation de ces accueils d'enfants.

Monsieur le Maire déclare ouverte la séance de conseil et propose la nomination de Tony DEDOURGE comme secrétaire de séance. Il l'invite à faire l'appel, en rappelant à l'assemblée que les règles de quorum, de pouvoirs et de lieu de réunion de Conseil ont été assouplies par les ordonnances du 13 mai 2020.

#### **1 - Bilan des opérations immobilières – Année 2019**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les opérations immobilières de l'année 2019 présentées par Madame BEAUCOURT.

#### **2 - Débat d'orientation budgétaire**

Madame BEAUCOURT, Adjointe aux Finances, informe du report de la date limite d'adoption du budget primitif au 31 juillet, ceci prévu dans la loi d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui sévit en France et dans le monde.

Elle présente le rapport d'orientation budgétaire (disponible sur le site de la Commune d'Annay) : Le contexte macro et micro économique, les éléments de contexte national du Projet de Loi de Finance 2020 et son rectificatif ainsi que la situation budgétaire de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du déroulé du rapport et du débat d'orientation budgétaire.

#### **3 - Compte de Gestion 2019**

Monsieur le Maire quitte la séance et en confie la présidence à Mme Michèle MOREN, première adjointe.

Madame BEAUCOURT fait lecture du compte de gestion de l'année 2019 présenté par Madame la Trésorière Municipale. L'assemblée valide, à l'unanimité, ce compte de gestion.

#### **4 - Compte Administratif 2019 et affectation des résultats**

Le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 500 345,12 € et un excédent d'investissement de 147 883,91 € est approuvé à l'unanimité (moins le vote de Monsieur le Maire qui a quitté la séance).

Il est décidé d'affecter 100 345,12 € en réserve au compte 1068 de la section d'investissement et de maintenir le solde, soit 400 000,00 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

#### **5 - Vote des taux des impôts locaux – Année 2020**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 en ayant pris acte de la revalorisation nationale des bases fixée à 1,2 %.

Taxes	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases	Produit
Foncière bâtie	16,51	16,51	3 283 000	542 023
Foncière non bâtie	54,39	54,39	20 900	11 368

#### **6 - Budget primitif – Année 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'inscrit en correspondance physique directe avec le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 3 625 160,00 €

Section d'investissement : 1 090 177,05 €

Le budget primitif 2020 est caractérisé par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une volonté de contenir la dette, une augmentation du virement de la section d'exploitation vers l'investissement et une mobilisation accrue des subventions auprès de la Région et l'Etat pour financer davantage les projets d'investissement. Ce budget tient compte notamment de la réduction des activités en raison de la pandémie liée au Covid 19.

Les prévisions de charges à caractère général sont revues à la baisse (- 8 %) en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Les frais de personnel sont prévus avec une augmentation de 3,95 % en raison de la prise en compte en année pleine des nombreuses titularisations intervenues en 2019 et de quelques avancements de grade dont bénéficie le personnel.

Les charges financières (emprunts) sont de nouveau en baisse suite à la clôture de deux emprunts en 2019.

L'autofinancement prévisionnel est porté à 273 613 €. (Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour financer des dépenses d'investissement).

En investissement, les opérations d'équipement sont prévues à hauteur de 684 395,49 € et les restes à réaliser de 2019 à 137 555,12 €.

Constatant qu'il n'y a aucune question ou remarque de l'assemblée, Monsieur le Président souligne que les investissements en cette année 2020 prévoient principalement le lancement de la Maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle de sports permettant de préparer les dossiers de subvention et seront réduits au minimum, crise sanitaire oblige. Il précise que les investissements prévus au budget en 2020 sont déjà tous quasiment lancés et que les nouvelles dépenses d'investissement seront très limitées..

## **7 - Subventions aux associations – Année 2020**

L'assemblée entérine, à l'unanimité (Monsieur DANCOISNE dirigeant du Cercle Laïque Mixte et Monsieur BRULIN, dirigeant de l'association des Médailleurs du travail ne prennent pas part au vote), le versement de 50 % du montant de subvention 2019 aux associations dont la liste est reprise ci-dessous, sous réserve que celles-ci aient transmis leur demande et tous les justificatifs nécessaires en mairie : Amicale des communaux, Anciens Combattants, APE Ecole Péri-Curie, Cercle Laïque Mixte, Club de l'amitié, Compagnie de l'Artois, Country Fever, Ecole de musique, Harmonie La Renaissance, Jardins d'Annay, Médailleurs du Travail, Mémoire et Racines, Société de chasse, La Fraternelle, Tarin des Aulnes.

## **8 - Subventions aux associations sportives – Année 2020**

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité (Monsieur BRULIN et Madame WATTIEZ par procuration, dirigeants d'AYAMA ne prennent pas part au vote), le versement de 50 % du montant de subvention 2019 aux associations sportives listées ci-dessous, sous réserve que celles-ci aient transmis leur demande et tous les justificatifs nécessaires en mairie : Annay Disc Golf Club, Ayama, Boxing Club Ring Annay, Cyclo Club, Football Club Annaysien.

Monsieur Gapenne fait remarquer qu'habituellement c'est l'intégralité de la subvention qui est versée aux associations sportives lors du vote des subventions.

Monsieur le Président explique que les clubs sportifs sont à l'arrêt depuis le mois de mars. Il informe d'ailleurs avoir échangé avec des dirigeants sportifs pas plus tard qu'aujourd'hui sur l'arrêt de la saison sportive et les modalités de reprise possible des activités de chacun, les difficultés rencontrées pour la pratique dans cette période de pandémie.

Il déplore que les demandes de subvention ne soient pas arrivées à ce jour en mairie et demande que les élus en charge fassent le nécessaire auprès de chaque association pour qu'un prochain conseil puisse délibérer sur le versement des soldes de subventions.

Monsieur Dedourge conforte la décision prise et les difficultés de tous les clubs sportifs.

## **9 - Taxe locale sur la publicité extérieure – Vote des tarifs**

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des dispositions et des tarifs maximaux relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure.

## **10 - Projet de salle de sport : sollicitation de partenaires financiers**

Le projet de construction de salle de sport à énergie positive est susceptible de bénéficier d'aides financières à hauteur de 70 % maximum. Le montant du coût global de l'opération s'élève à 3 950 818,52 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et la sollicitation de toute subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, de la Fédération Départementale de l'Energie 62, de l'Etat (DDTM et FSIL), du Conseil Régional des Hauts de France, du FEDER, du FRATRI, du Département du Pas de Calais, de l'ADEME, ...

## **11 - Plan Local d'Urbanisme – Modification Simplifiée**

L'assemblée communale a autorisé la procédure de modification du règlement du PLU sur les toitures afin de permettre des architectures plus contemporaines.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire tient à expliquer les décisions qu'il a prises durant la période écoulée, notamment celles en lien avec les avoirs et remboursements d'acomptes liés aux réservations que la commune avait effectuées pour la classe nature, la colonie et les mini-séjours de l'été, annulés à cause de la pandémie de COVID-19.

Il informe également de la remise de 3 mois de loyer pour Monsieur NICAS, gérant de l'OASIS, ceci conformément aux recommandations du ministère de l'économie.

Monsieur DRUELLE questionne sur les feux rouges de l'IDEAL.

Monsieur le Maire explique que la panne vient d'un câble enterré défectueux. Il informe du coût prévisionnel des réparations de plus de 16 000 € HT et de la sollicitation du Département pour un rattrapage sur l'année au titre des subventions liées aux amendes de police afin d'effectuer la réparation. Le Département est intervenu pour réduire le 2x2 voies de la route de Lille mais cette mesure provisoire n'est pas satisfaisante : elle permet de réduire la vitesse et de faire gagner en visibilité les automobilistes venant de la route d'Harnes ou de la rue Mattéi. C'est la même panne que celle qu'a connu Estevelles il y a quelques temps au carrefour de Carvin Saint Jean.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée une minute de silence en hommage à Monsieur Albert CARON, décédé récemment.

La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.

### **Annay sous Lens, la ville qu'on aime pour vivre Ensemble !**

Afin de respecter les mesures barrières de protection au coronavirus virus, la réunion du conseil municipal s'est déroulée ce 26 Mai dans la salle des fêtes.

Monsieur Yves Terlat, Maire a fait le point sur les deux mois de confinement et a expliqué les mesures futures à prendre pour la période de déconfinement. Mme Astrid Beaucourt a développé le débat d'orientation budgétaire, le compte administratif. Bonne nouvelle, la municipalité a de nouveau décidé pour la sixième année consécutive **de ne pas augmenter la part des impôts communaux**. Le budget 2020 a été voté à l'unanimité Ce conseil municipal a également budgété la maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle des sports ainsi que les subventions aux associations Annaysiennes.

Pour la deuxième fois consécutive, l'opposition a fait la politique de la chaise vide. Chacun peut juger du désintéressement que les élus de la liste de Mr Leleux portent aux importantes décisions que le conseil municipal est amené à prendre pour le bon fonctionnement des services de la ville en direction des annaysiens.

Pour notre part, chaque élu de l'Union Annaysienne a eu à cœur de respecter son engagement jusqu'au bout, de participer à chaque décision en y apportant son originalité. Ce conseil a donc permis que la ville se dote d'un budget 2020 avant le mois de juillet ! C'était déjà tard dans l'année mais la période de confinement a beaucoup perturbé notre vie. Ce budget met l'accent sur la préparation de la salle de sport ; C'est en effet au cours de cette année que **les dossiers de demande de subvention (environ 70 %)** doivent être effectués et pour ce faire les études de l'architecte sont essentielles.

Pour les questions de fonctionnement, la prudence reste de mise ; quelques activités ne se dérouleront pas ; c'est bien dommage mais le plus important c'est le respect de la santé de tous ! Nous préserverons les vacances d'été pour les enfants et les jeunes, par groupe restreint certes mais pour qu'ils puissent retrouver les séjours qu'ils attendent. Nous adapterons les futures activités communales en adéquation avec les normes sanitaires en vigueur.

Nous avons pu compter sur vous pendant cette période pour le respect des mesures de restrictions prises. Nous avons assuré les distributions de masques pour lesquels vos remerciements nous ont fait chaud au cœur. Inédite pour tous, cette période met en lumière les annaysiens volontaires qui ont participé à la confection et distributions de masques ainsi que dans de nombreuses actions de solidarité ; **De tous horizons, qu'ils en soient remerciés.**

Nous ne manquerons pas de conclure l'expression de notre groupe en saluant la mémoire d'Albert Caron décédé au cours de cette période. Monsieur le Maire a eu l'honneur de lui rendre hommage devant sa famille, lors de la cérémonie religieuse ; il fut un "Grand de la vie publique et associative d'Annay".

**Vos élu(e)s de l'UNION ANNAYSIENNE : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.**

---

### **Pourquoi tant de précipitation ?**

Y a-t-il à ce point panique au sein de l'exécutif annaysien pour que M. Terlat et son groupe osent convoquer, contre toute éthique et logique, et à quelques semaines d'un second tour de l'élection locale, un Conseil municipal.

Un Conseil où, à la hussarde, se débattrait l'orientation budgétaire 2020 et se voterait le budget 2020 dont les 399 129,41 euros de frais d'études afférents à la construction de la salle de sport.

Rappelons que les subventions attendues par la majorité à hauteur de 60 % voire même 70 % ! - pour la réalisation de cette salle de sport estimée à 4 741 000 € TTC seront impossibles à obtenir.

Un conseil donc, qui à l'évidence, n'a en fait qu'une raison d'être : permettre au maire en place de s'offrir à bon compte, une tribune électorale.

Un Conseil municipal bidon puisque le législateur, au vu du contexte sanitaire douloureux que nous vivons, et pour respecter l'équité de la campagne électorale a arrêté : "les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue de débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus".

Nous estimons que, s'il y a une urgence, c'est celle de préparer nos écoles et de mettre en place la cantine à 1 euro pour tous nos enfants.

Nous laissons M. Terlat et ses colistiers à leur comportement affligeant.

Les Annaysiennes et les Annaysiens méritent mieux que la manipulation et cette mise en scène.

Voilà pourquoi nous avons boycotté ce Conseil municipal du 26 mai 2020.

**Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".**